

ville de
Saint-Jean
d'Angély

Saint-Jean

Le magazine d'information de la Ville de Saint-Jean-d'Angély

N° 39 / Mars - avril 2021

Mag'



CENTRE DE
VACCINATION
COVID
p. 4>5

LA VILLE LUTTE
CONTRE
L'HABITAT INDIGNE
p. 6

ACTIVITÉS
SCOLAIRES
p. 8>9

RETOUR EN IMAGES



Les élèves de Joseph-Lair visitent l'hôtel de ville



Maintien de l'action culturelle aux scolaires avec l'A4



Distribution du repas des aînés



Préparation du film des voeux à l'hôpital



Installation des toilettes publiques place de l'Abbaye



Cérémonie en hommage à Georges Texier



Remise du permis piéton à l'école Joseph-Lair



Réunion de crise "gestion de la crue de la Boutonne"



Visite du préfet pour le projet d'internat



Marché de producteurs



Marché de Noël



Patinoire place de l'Hôtel-de-Ville



N°39

Saint-Jean Mag'

Magazine d'information de la
Ville de Saint-Jean-d'Angély
Place de l'Hôtel-de-Ville
17400 Saint-Jean-d'Angély
Tél. : 05 46 59 56 56
Mail : ville@angely.net

Directrice de publication :

Françoise Mesnard

Rédaction :

Cyril Chappet, Natacha Michel,
Catherine Baubri, Jocelyne Pelette,
l'association du BMX, écoles J-Lair,
Régnauld et Gambetta, ESAT, les
amis des jardins collectifs
Les services municipaux

Crédits photos :

Services municipaux,
Adobe

Réalisation :

Service communication

Impression :

Bordessoules Impressions

Tirage :

6 800 ex.

Distribution :

La Poste

N° ISSN :

3450-9419. Dépôt légal à parution.

Disponible également en version
numérique sur www.angely.net

Retrouvez-nous sur Facebook

 VilleDeSaintJeandAngely

Edito

Au cours de ces dernières semaines, la Ville de Saint-Jean-d'Angély s'est trouvée confrontée à devoir gérer deux situations exceptionnelles que sont la campagne de vaccination contre la Covid-19 et la crue hivernale de la Boutonne.

Chacune de ces situations a nécessité la mobilisation des services de la Ville, mais aussi de tous nos partenaires, afin de limiter au mieux l'impact sur la population angérienne.

Au 28 février, le centre de vaccination installé au centre hospitalier a accueilli 3 250 personnes issues des Vals de Saintonge qui ont reçu les injections nécessaires. Par le nombre de personnes reçues, Saint-Jean-d'Angély est ainsi le deuxième centre départemental, résultat d'une organisation scrupuleuse et efficace menée en interne. Je tenais sincèrement à adresser mes remerciements au personnel soignant de leur implication pour la réussite de cette action de proximité.



Par ailleurs, durant une grande partie du mois de février, notre attention aura été portée sur le niveau de la Boutonne qui a connu sa crue la plus importante depuis celle de 1982, encore ancrée dans nos mémoires. Les quartiers du faubourg Taillebourg et de Bernouët ont été les plus impactés mais sans subir de dégâts trop importants. La reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle permettra d'accompagner les éventuels sinistrés.

Avec l'ensemble des services de la Ville, en lien permanent avec nos partenaires institutionnels, nous avons su nous impliquer en amont et traiter de manière préventive ces situations afin d'y apporter les réponses les plus pertinentes.

« Gouverner, c'est prévoir », a-t-on coutume de dire et c'est tout à fait le cas à Saint-Jean-d'Angély.

Votre Maire
Françoise Mesnard

Sommaire

DOSSIER | P. 4 et 5 | Le centre de vaccination Covid

SOLIDARITE | P. 6 | Lutte contre l'habitat indigne - Repas des aînés

SANTÉ | P. 7 | Coupe de France de BMX - Opération Savoir rouler

AGENDA | P. I à II |

SCOLAIRE | P. 8 et 9 | Activités pour les écoles Joseph-Lair, Gambetta et Régnauld

BREVES | P. 10 et 11 |

CULTURE | P. 12 et 13 | André Lemoyne à l'honneur - JEMA

TRIBUNE POLITIQUE | P. 14

LE CENTRE DE VACCINATION COVID

ouvert depuis le 18 janvier

Depuis le 18 janvier, la campagne vaccinale a commencé pour les personnes de plus de 75 ans. La Ville de Saint-Jean-d'Angély et le Centre hospitalier ont réussi à relever le défi majeur d'ouvrir en quelques jours seulement un centre de vaccination au bénéfice des habitants des Vals de Saintonge.



Ouverture du centre de vaccination

Le centre de vaccination a ouvert le 18 janvier 2021, rue Comporté, dans les locaux de l'hôpital. Il est le fruit d'une volonté commune de la Mairie et du Centre hospitalier, de coopérer pour mettre en place un service très attendu par la population du territoire de Saint-Jean-d'Angély âgée de plus de 75 ans ou présentant des comorbidités.

Il fonctionne du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 14 h à 17h, avec une équipe médicale, paramédicale et administrative qui vous accueille et vous vaccine après que vous ayez pris rendez-vous sur le site Doctolib.fr ou par téléphone au 05 46 95 11 11.

La communauté de communes des Vals de Saintonge met à disposition gratuitement un transport, une fois le rendez-vous pris, vous pouvez appeler le 05 46 33 39 75.

Cette aventure a été rendue possible grâce au travail soutenu de nombreuses personnes : Mme la Maire qui soulignait lors de l'ouverture du centre que la "Ville est marquée avant tout par la solidarité", M. le directeur général

et les directeurs adjoints du Centre hospitalier, les médecins libéraux, de nombreux services de l'hôpital (pharmacie, services techniques et généraux), les retraités hospitaliers ou libéraux et le soutien sans faille de Mme Trotin, sous-préfète de Saint-Jean-d'Angély.

Il faut souligner que cette organisation quelque peu lourde et souvent semée d'écueils, n'empêche pas la bonne humeur de régner ainsi que la satisfaction de travailler ensemble pour nos concitoyens.

Les patients repartent satisfaits, comme en témoigne une Angérienne : « Merci, j'ai été entourée et en confiance, l'accueil fut chaleureux. »

A VOTRE ARRIVÉE AU CENTRE

Vous êtes accueilli(e) par une personne qui vous demandera de procéder à la prise de température et à la désinfection de vos mains avec du gel hydro-alcoolique, vérifiera votre rendez-vous et vous fera remplir le questionnaire adéquat si vous ne l'avez pas fait.

Ensuite, vous êtes dirigé(e) vers la personne qui enregistre vos coordonnées avec votre carte vitale et votre carte d'identité.

Puis, vous êtes reçu(e) par le médecin qui, sur la base du questionnaire, vous autorise ou non à être vacciné(e). Si c'est le cas, un infirmier vous vaccine.

Enfin, vous êtes dirigé(e) vers la salle de repos où vous restez en observation pendant une douzaine de minutes.

Pendant ce temps, votre vaccination est enregistrée, le rendez-vous de la deuxième injection est fixé ou confirmé et une attestation, signée par le médecin, vous est remise mentionnant entre autres ce deuxième rendez-vous.



**CONTRE
LA COVID
JE ME VACCINE**

LE CENTRE EN QUELQUES CHIFFRES :

Chaque équipe est constituée d'un médecin, de trois infirmiers et de trois administratifs sous la coordination du médecin coordinateur et de la pharmacienne du centre hospitalier

118 vaccinations sont effectuées quotidiennement.

2 rendez-vous sont fixés toutes les 5 minutes

Au 28 février : 3 250 injections réalisées

La Ville vous accompagne

SOUTIEN AU COMMERCE LOCAL

La crise sanitaire a modifié nos comportements de consommation en développant le e-commerce. La Ville, consciente de la nécessité d'un e-commerce local et solidaire, a impulsé, avec deux porteurs de projets, l'idée de création d'une **plate-forme de vente en ligne**, ce qui a permis de concevoir le site **www.lespritlocal.fr**. En complément de l'aide proposée par Vals de Saintonge communauté, la Ville a offert aux 40 premiers acteurs économiques angériens, inscrits sur la plate-forme, leur fiche e-boutique d'une valeur de 300 €.

Retrouvez également sur le site de la ville **www.angely.net** un livret reprenant les restaurants et commerces qui proposent un service click & collect, drive ou livraison à domicile.

ACHAT DE BORNES DE TEMPÉRATURE

Afin de prévenir l'épidémie, la Ville a commandé 6 détecteurs de température. Ils sont installés à l'entrée des lieux publics et des manifestations. La prise de température se fait rapidement et sans contact. L'appareil possède une alarme visuelle et vocale en cas de température supérieure au seuil. Il distribue également du gel hydro-alcoolique sans contact.

DÉPISTAGE GRATUIT - COVID-19

Dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19, la Ville de Saint-Jean-d'Angély, en partenariat avec l'Agence régionale de Santé et le laboratoire angérien Synlab, renouvelle les journées de dépistage de la Covid-19, avec prise en charge des tests à 100 % par l'assurance maladie.

La Ville, souhaitant préserver l'ensemble de la population des Vals de Saintonge, propose des journées de tests **les mercredis 3, 17 et 31 mars puis les 14 et 28 avril**, au centre des Bénédictines côté rue des Remparts, de **8h15 à 12h30**, sans rendez-vous et sans ordonnance.

MASQUE OBLIGATOIRE

Afin de tenter de limiter l'accélération de l'épidémie de la Covid-19, la Ville de Saint-Jean-d'Angély a mis en place le masque obligatoire sur tout le territoire de la commune pour les personnes de onze ans et plus.

En l'absence de traitement, la meilleure des protections pour vous et pour vos proches est, en permanence, le respect des mesures barrières et de la distanciation physique.

LA VILLE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE



La Ville a investi dans des testeurs d'humidité

La lutte contre l'habitat indigne est un sujet de préoccupation à Saint-Jean-d'Angély. Le parc immobilier est ancien et bien des propriétaires et/ou locataires logent dans des habitations mal équipées, mal entretenues. Ils ignorent bien souvent les réglementations actuelles ou les aides dont ils pourraient bénéficier, pour améliorer la situation.

La municipalité a mis en place depuis 2014 une coordination des signalements des logements potentiellement indignes. Jocelyne Pelette, conseillère municipale, déléguée à l'habitat est venue renforcer cette action depuis le printemps 2020 car la lutte contre l'habitat indigne est une action complexe et de longue haleine qui nécessite une médiation entre locataires et propriétaires avant toute action.

HABITAT INDIGNE, DE QUOI PARLE-T-ON ET QUOI FAIRE ?

Les notions d'habitat "non décent", "insalubre", "indigne"... correspondent à une échelle de dégradation dans l'état d'un logement. Si vous êtes locataire, il est recommandé de vous adresser d'abord à votre propriétaire (ou à l'agence immobilière) pour lui signaler le mauvais état du logement et lui demander de faire les travaux nécessaires. Il est demandé d'envoyer ce signalement par écrit en recommandé pour pouvoir, en cas de non réponse, solliciter le secrétariat du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne, qui rassemble et coordonne l'action des

acteurs de la lutte contre l'habitat indigne (DDTM ARS, ADIL, CAF...) dans chaque département. Une fois votre signalement enregistré au PDLHI, une visite de votre logement sera organisée en présence d'une équipe de la municipalité. Il sera ensuite fait un diagnostic de l'état de votre logement pour déterminer de quelle(s) réglementation(s) les désordres relèvent pour engager la procédure la plus adaptée en fonction de la nature des désordres constatés.

OÙ SE RENSEIGNER ?

■ ADIL - RDV au 05 46 59 18 33 le 3^e vendredi du mois au Pôle des services au public des Vals de Saintonge. 1, rue de Dampierre.

■ Service municipal Cap seniors et solidarité au 05 46 59 56 69 pour tout renseignement sur une procédure de signalement.

■ Si vous êtes propriétaire, RDV au 05 46 07 49 99 pour vous faire accompagner dans votre projet de réhabilitation via le programme d'amélioration de l'habitat des Vals de Saintonge.

PDLHI : Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne

DDTM : Direction départementale territoires mer

ARS : Agence régionale de santé

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

CAF : Caisse d'allocations familiales

REPAS DES AINES :

L'équipe municipale a relevé le défi de transformer le traditionnel repas des aînés de la Ville, en un repas livré à domicile par le traiteur retenu pour cette festivité. Cette année, les inscriptions ont eu lieu par téléphone afin d'éviter les regroupements habituels sur les premiers jours d'inscription en mairie. Pour nous consoler de l'absence d'Alexis Hervé et son orchestre, nous avons inscrit davantage d'Angériens de plus de 65 ans, et organisé avec le traiteur les livraisons sur deux matinées consécutives, en respectant les normes d'hygiène alimentaire et la chaîne du froid. 400 plateaux-repas ont été déposés au domicile des aînés. Les retours d'expérience très favorables témoignent de la réussite de cette innovation-adaptation. Les seniors se sont aussi adaptés, en se regroupant parfois à quelques-uns (toujours moins de 6 !) pour allier convivialité et sécurité.



COUPE DE FRANCE DE BMX

Les 15 et 16 mai 2021, le club de BMX de Saint-Jean-d'Angély sera à nouveau acteur d'un événement majeur : les 7^e et 8^e manches de la Coupe de France, épreuve qualificative aux championnats européens et mondiaux.

Les meilleurs pilotes élites et jeunes français de la discipline sont attendus pour la coupe de France de BMX les 15 et 16 mai prochains. Le club prévoit, avec un protocole sanitaire très strict, 800 pilotes et 3 000 spectateurs par jour. L'événement sera retransmis en live streaming sur le site fédéral ffc.fr.

La piste de BMX fut créée dans les années 80, elle évolue au fil des décennies pour s'adapter aux nouveaux enjeux de la discipline grâce au soutien de la municipalité. La section BMX fut rattachée à l'UVA en



1997. Avec ses plus de 120 adhérents chaque année, 25 heures d'encadrement hebdomadaire, les pilotes du club obtiennent des résultats réguliers au plus haut niveau. La politique reste orientée vers l'accès du sport au plus grand nombre et la formation des jeunes. Les activités s'élargissent ces dernières années vers le public scolaire et le sport santé (association affiliée au dispositif PEPS). Côté organisation, la Fédération française de cyclisme fait confiance à la cité angérienne depuis 1987 pour organiser des épreuves d'envergure régionale mais surtout nationale, dernière en date, la coupe de France de 2015 et

prochaine en date : 2021 !

UN POINT FORT DU CLUB : LA SECTION SPORTIVE BMX

Soucieuse de la réussite sportive mais aussi scolaire de ses pilotes, l'entraîneuse Anne Rougié, depuis 2017, a pris sous son aile une dizaine de lycéens qui ont intégré la section sportive BMX du lycée Louis-Audouin-Dubreuil, pouvant ainsi bénéficier de créneaux d'entraînement intégrés dans leur emploi du temps. Ils sont venus, de loin pour certains, dans le but de concilier un entraînement intensif et un suivi scolaire régulier. Fanny Rétoré, professeure référente, assure le suivi des élèves et la communication entre les familles et les équipes pédagogiques.

GESTION COVID ET BMX

Malgré de nombreuses annulations de compétitions depuis le début de la pandémie de la Covid 19, les entraînements de BMX n'ont pas été autant impactés que certains autres sports puisque ce sport se pratique en extérieur et que les pilotes sont bien protégés par leur casque et veillent à respecter les gestes barrières.

+ Romain Vedeau (responsable section) au 06 82 26 05 29
Mails : info@bmxsaintjeandangely.com et uva.bmx@gmail.com
Facebook : BmxStJeanDangely / Instagram : Saintjeandangely.bmx

OPÉRATION SAVOIR ROULER



L'UVA BMX met en place en ce début d'année, en collaboration avec la communauté de communes des Vals de Saintonge et la circonscription de l'Education nationale de Saint-Jean-d'Angély, le programme "Savoir rouler à vélo", issu du plan gouvernemental en faveur de la pratique du vélo.

"Le Savoir rouler à vélo" permet aux enfants de bénéficier des apprentissages nécessaires à une réelle autonomie à vélo pour l'entrée au collège.

Ce programme permet aux enfants de 6 à 11 ans de devenir autonomes à vélo, pratiquer quotidiennement une activité physique et se déplacer de manière écologique et économique.

L'UVA est l'association pilote du département pour la mise en place de ce programme !

Plus d'infos :
<https://sports.gouv.fr/savoir-rouler-a-velo/>
Scannez le QR code



Agenda

Non exhaustif, sous réserve des mesures applicables Covid-19

Ville de Saint-Jean-d'Angély

JUSQU'AU 5 SEPT

■ Exposition "L'odyssée du cognac angérien" • Musée des Cordeliers • Visite libre gratuite du mercredi au vendredi de 14h à 18h - Samedi et dimanche de 14h30 à 18h



TOUS LES MERCREDIS ET TOUS LES DIMANCHES

■ Escape game • Musée des Cordeliers • 15h • 5€/pers, tarif réduit : 2,50€/pers • Sur réservation au 05 46 25 09 72



TOUS LES SAMEDIS

■ Visite guidée des expositions Citroën (15h) et "L'odyssée du cognac angérien" (16h) • Musée des Cordeliers • 5€/pers, tarif réduit : 2,50€/pers • Sur réservation au 05 46 25 09 72

3 MARS

■ Dépistage Covid gratuit - sans ordonnance et sans RDV • Centre des Bénédictines rue des Remparts • 8h15 à 12h30

7 MARS

■ Bric à brac de l'Arche

17 MARS

■ Dépistage Covid gratuit - sans ordonnance et sans RDV • Centre des Bénédictines rue des Remparts • 8h15 à 12h30

21 MARS

■ Concert d'Yvan Illic - Récital de piano classique • Eden • 17h

24 MARS

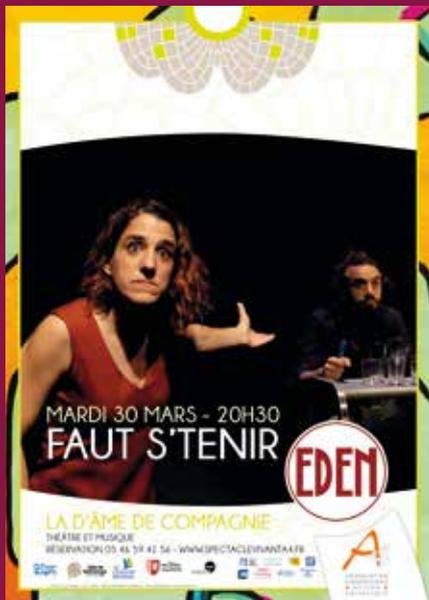
■ Concert de Lafayette County • Eden • 20h30



30 MARS

■ Théâtre "Faut s'tenir" par la compagnie la D'âme de Compagnie • Eden • 20h30 • Réservation à partir du 2 mars au 05 46 59 41 56

ou dès à présent sur www.spectaclelivanta4.fr • Tarif : Normal : 18€ / Réduit : 9€ / Adhérent : 15€ / Abonné : 12€



31 MARS

■ Dépistage Covid gratuit - sans ordonnance et sans RDV • Centre des Bénédictines rue des Remparts • 8h15 à 12h30

4 AVRIL

■ Concert de musique classique "100% Beethoven" avec Maude Gratton • Eden • 17h



8 AVRIL

■ Afterwork • Eden • 18h30 à 23h • Gratuit

9 ET 10 AVRIL

■ Collecte alimentaire dans les magasins

10 AVRIL

■ Bric-à-brac du Secours catholique • 22 rue du Jeu-de-Paume • 10h à 17h

■ Gala du BlockHouse • Eden • 20h30

14 AVRIL

■ Dépistage Covid gratuit - sans ordonnance et sans RDV • Centre des Bénédictines rue des Remparts • 8h15 à 12h30

16 AU 28 AVRIL

■ Exposition de tableaux par les Chevalets de le Boutonne - Thème : l'émerveillement de chaque jour • Chapelle des Bénédictines • Ouvert tous les jours de 15h à 18h30, les matinées du mercredi et du samedi de 10h à 13h • Entrée gratuite • 05 46 32 58 48

18 AVRIL

■ Concert de Jazz ethnique "Trio William Lecomte" • Eden • 17h • 14€



23 AVRIL

■ Concert de Kaz Hawkins • Eden • 20h30



25 AVRIL

■ Brocante des Restos du coeur • Plan d'eau de Bernouët

28 AVRIL

■ Dépistage Covid gratuit - sans ordonnance et sans RDV • Centre des Bénédictines rue des Remparts • 8h15 à 12h30

29 AVRIL

■ Théâtre "La légende du saint buveur" par Christophe Malavoy • A partir de 12 ans • Eden • 20h30 • Réservation à partir du 22 avril au 05 46 59 41 56 ou dès à présent sur www.spectaclelivanta4.fr • Tarif : Normal : 23€ / Réduit : 12€ / Adhérent : 19€ / Abonné : 15€



PERMIS PIETON A L'ECOLE JOSEPH-LAIR

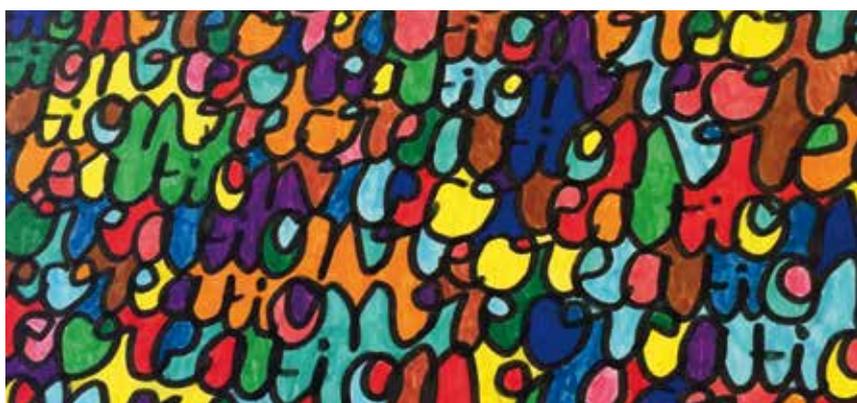


Les élèves de CE2 de l'école Joseph-Lair ont reçu leur permis piéton au cours d'une cérémonie qui s'est tenue vendredi 15 janvier en présence des enseignants, de la directrice, des gendarmes et de l'adjointe au maire en charge des affaires scolaires. Les adultes ont souligné l'investissement des élèves et l'importance de la prise

de conscience du danger pour adopter une bonne conduite tout au long du parcours de citoyen.

Pour remercier l'adjudant Perry pour son partenariat avec les enseignants auprès des élèves pendant plus de 10 ans, la directrice de l'école lui a offert un livre, signé par tous les enfants, à l'occasion de son départ à la retraite."

UNE EXPLOSION D'ARTISTES A JOSEPH-LAIR !



La classe de CE2-CM1, en collaboration avec le centre de Beauief, a travaillé sur l'art urbain : découverte d'artistes contemporains, réflexion autour de multiples messages, réalisations d'œuvres avec pour simple matériel des feutres, intervention d'un graffeur local pour apporter de la couleur dans la cour.

L'inspiration ? Une explosion au gaz dans la rue de Trévis à Paris en janvier 2019.

L'artiste Arthur Simony crée une œuvre de soutien collaborative à partir d'un seul mot « ensemble ».

Les élèves ont choisi un mot plus ludique qui les représente bien. À vous de le deviner.

MOI JEUNE CITOYEN



Suite à deux années d'expérimentation, l'exposition « Moi Jeune Citoyen » est proposée, pour la deuxième année, à tous les enfants en classe de CM2, en Vals de Saintonge.

Ce projet est né de la politique éducative et des objectifs partagés de l'Education nationale et Vals de Saintonge communauté. Cette année, 22 écoles se sont engagées, dans ce projet, pour 380 enfants concernés. 10 animateurs, issus des services enfance et jeunesse et de l'association Beauief, croisent leurs regards et leurs pratiques pour animer ces temps de débats, sur le temps scolaire. A partir de situations que les enfants peuvent rencontrer dans leurs lieux de vie (l'école, la rue et la maison) et avec l'aide des textes de loi, les animateurs proposent un temps de discussion où tous les sujets peuvent être abordés, en toute sécurité.

Des exemples de questions :

Mes parents ont-ils le droit de lire mes mails ou mes SMS ?

Une amie publie sur les réseaux sociaux une photo de moi, prise dans ma chambre. Je ne voulais pas que cette photo soit diffusée.

Est-ce que les enfants étrangers, sans papier, peuvent être renvoyés dans leur pays ?

Si un enfant fait une bêtise grave, est-ce que ses parents peuvent aller en prison à sa place ?

Suis-je obligé d'obéir à mes parents ?

Nous remercions les communes d'Aulnay, Bernay-Saint-Martin, Loulay, Matha, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Jean-d'Angély et Saint-Savinien pour leur accueil.

Pour tous renseignements :
Vals de Saintonge communauté
Auréli Lanoue : 06 86 34 19 43

A L'ECOLE GAMBETTA !



Les élèves de la classe UE et les CM1-CM2 de l'école Gambetta ont participé à un projet proposé aux écoles. Il s'agissait d'illustrer un article de la charte de la laïcité. Les élèves ont choisi de mettre en avant l'article 9 : « La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une

culture du respect et de la compréhension de l'autre. »

Ensemble, les élèves ont décidé de montrer que, malgré les différences, tous les citoyens sont égaux. Pour cela, les élèves ont réalisé un collage de mains réunies autour d'un cœur symbolisant la laïcité.

Les productions des écoles ont été partagées sur le site :

http://blogs17.ac-poitiers.fr/emc17/?page_id=52
et affichées sous le préau.

La classe de CE1-CE2 travaille régulièrement en éducation physique avec Pascal Blin, éducateur sportif de Vals de Saintonge communauté.

En raison de l'impossibilité d'utiliser le gymnase de l'école en raison des conditions sanitaires, Pascal est venu nous présenter en classe son séjour au Bénin où il a participé à la formation de jeunes éducateurs.

Ce fut l'occasion d'un beau moment d'échanges avec les élèves, qui a permis de s'ouvrir à d'autres horizons et de poser des questions très intéressantes.



1, 2, 3 ON SORT !

Cette année, les quatre enseignantes de l'école Regnault ont décidé d'expérimenter la classe dehors. Quoi de plus facile, l'école bénéficie d'une grande cour partagée entre revêtement et pelouse. Les élèves ont pu apprendre en extérieur avec des séances d'éducation physique et sportive, de lecture d'albums, de relaxation, d'arts visuels, de découverte du monde, de mathématiques... De la toute petite section à la grande section, les élèves se sont habitués à enfiler leurs bottes plusieurs fois par jour.

Dans ces conditions, finie la peur de se salir !

Les élèves ont également pu profiter de temps à l'extérieur de l'école avant le confinement du mois de novembre : certaines classes se sont rendues au pôle nature de Panloy, d'autres sont allées sur le site de Fenioux pour finaliser le projet autour de l'automne. Les 4 classes sont également allées à la médiathèque et une classe a pu se rendre à la ludothèque. Les élèves ont réalisé le calendrier pour cette nouvelle année 2021 en s'inspirant de la ville de Saint-Jean-d'Angély, de son environnement et d'œuvres de grands peintres. C'est ainsi qu'ont été mis à l'honneur, les deux tours, l'Eden, l'abbaye, les maisons à colombages, le parc à côté de l'école et les sorties nature.

Pour finaliser l'année 2020, les élèves ont chanté des chansons au Père Noël lors de sa visite dans les 4 classes. Celui-ci est arrivé chargé de cadeaux. Ce moment s'est conclu par un goûter de Noël.

2021 nous réserve encore de belles surprises... !

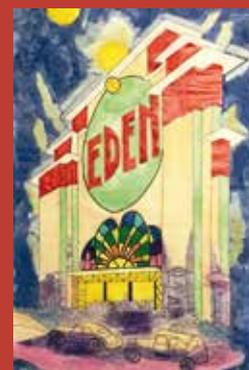


Illustration du calendrier 2021



Déclarer un accident

L'accident causé par un tiers est un accident dont tout le monde peut être victime et qui a été provoqué volontairement ou non, par un particulier, une entreprise ou une administration. La responsabilité de cette tierce personne est alors engagée.

L'accident doit être déclaré auprès de la caisse primaire d'assurance maladie, mais également au médecin et autres professionnels de santé (pharmacien, kinésithérapeute, infirmier...) qui seront consultés pour les soins en rapport avec cet accident.

Déclarer un accident permettra à l'Assurance maladie d'une part de prendre en charge la victime, mais également de se retourner vers la personne responsable ou sa compagnie d'assurance, afin d'obtenir les remboursements des frais engagés pour les soins liés à l'accident.

Comment déclarer un accident ?

- en se connectant sur ameli.fr (rubrique Accident causé par un tiers) ;
- en appelant le 3646
- en écrivant à la CPAM de Charente-Maritime

Pensez à vous faire recenser !

Tout jeune Français, dès 16 ans, doit se faire recenser pour être convoqué à la journée défense et citoyenneté. À l'issue de la JDC, il reçoit une attestation lui permettant notamment de s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, baccalauréat...). L'attestation des services accomplis est parfois réclamée par la caisse de retraite ou de sécurité sociale au jeune Français ayant effectué le service national ou militaire. L'inscription peut se faire sur www.service-public.fr. Munissez-vous des versions numérisées au format PDF des pièces justificatives suivantes : pièce d'identité et livret de famille à jour

Vous pouvez également effectuer cette démarche à l'hôtel de ville (place de l'Hôtel-de-Ville) dans ce cas-là munissez-vous des originaux des pièces à fournir et d'un justificatif de domicile.

Enquête vélo électrique

Le vélo à assistance électrique (VAE) est un moyen de locomotion pratique, écologique, économique, confortable, bon pour la santé et surtout moins fatigant qu'un vélo classique. Mais ces vélos coûtent en moyenne 1 600 € à l'achat. A cela, il convient d'ajouter l'entretien annuel qui peut facilement avoisiner les 100 €. C'est donc un budget conséquent que tout le monde ne peut pas engager facilement. Vals de Saintonge Mobilité a pour ambition de rendre le vélo à assistance électrique accessible au plus grand nombre en proposant prochainement des services de location et de réparation sur le territoire des Vals de Saintonge. Aidez-nous à démocratiser le vélo électrique sur notre territoire en répondant à notre enquête sur <https://www.facebook.com/vds-mobilite>

Messidor Charente-Maritime

Créée en 1975 par Vincent Verry, l'association Messidor est gestionnaire d'établissements de travail protégé et adapté sur le territoire national. Avec une expertise de 45 années dans l'accompagnement des personnes fragilisées par des troubles psychiques vers le milieu ordinaire de travail, l'association aide les personnes handicapées à construire un projet professionnel afin de leur permettre de (re)trouver un emploi dans le milieu du travail. Implanté en Charente-Maritime depuis plusieurs années, Messidor est présent à Rochefort et Saint-Jean-d'Angély avec deux ESAT (établissement de service et d'aide par le travail) transitionnels.

Messidor a déployé depuis 2013 le dispositif « Job Coaching » qui permet aux personnes handicapées avec RQTH d'accéder à l'emploi en milieu ordinaire directement sans intégrer les dispositifs ESAT.

Depuis 2017, Messidor a mis en oeuvre la « franchise sociale Messidor » labellisée "French Impact" en 2018. Cette franchise propose aux gestionnaires qui disposent d'un grand nombre de places, le redéploiement de places d'ESAT existantes en direction du handicap psychique et un projet de transition. 50 places sont suffisantes pour que l'établissement atteigne son équilibre économique et génère les premières insertions en trois ans.



En 2020, Messidor c'est :

- 1 386 personnes accompagnées • 228 encadrants
 - 20 sites en France • 113 unités de production
 - 12 962 h de formation dispensées aux personnes handicapées
 - 297 contrats de travail pour les personnes handicapées psychiques
- + d'information au 05 46 25 05 00

AIDE FINANCIERE DE L'ETAT POUR UN ACCES AU HAUT DEBIT !

Si vous avez un mauvais débit ou vous n'êtes pas éligible à l'ADSL, l'ANCT peut vous aider à accéder à des technologies sans fil.

Le Gouvernement a pour objectif de garantir un accès au bon haut débit (>8 Mbit/s) pour tous.

Pour atteindre cet objectif, le Ministère de la cohésion des territoires et l'Agence nationale de la cohésion des territoires pilotent le dispositif "Cohésion numérique des territoires" pour apporter du haut débit, via des technologies sans fil, aux foyers non couverts par les réseaux

filaires.

Les particuliers et entreprises éligibles au dispositif bénéficieront d'un soutien financier jusqu'à 150 € sur le coût d'équipement, d'installation ou de mise en service de la solution sans fil retenue.

Retrouvez les conditions sur le site du gouvernement :

<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/bonhautdebit-aide-financiere>

L'INTERNET À GRANDE VITESSE PARTOUT ET POUR TOUS

Vous n'avez pas accès à une bonne connexion internet ?

Suivez ces étapes pour savoir si vous êtes éligibles au dispositif Cohésion numérique des territoires



1

Je souhaite améliorer mon débit Internet et j'ai entendu parler des technologies hertziennes disponibles sur ma commune.

Je me rends sur le site de l'opérateur de mon choix : je renseigne mon adresse pour voir si je peux bénéficier d'une amélioration de mon débit.

2



3



Une technologie hertzienne est disponible. Comme mon logement ne bénéficiera pas des déploiements de fibre à court terme, je suis éligible.

4

L'état prendra à sa charge jusqu'à 150 €* sur l'équipement, l'installation ou la mise en service de la solution choisie**.

Vous pouvez maintenant aller sur internet, envoyer des mails et regarder des vidéos simultanément grâce à un accès internet sans fils.

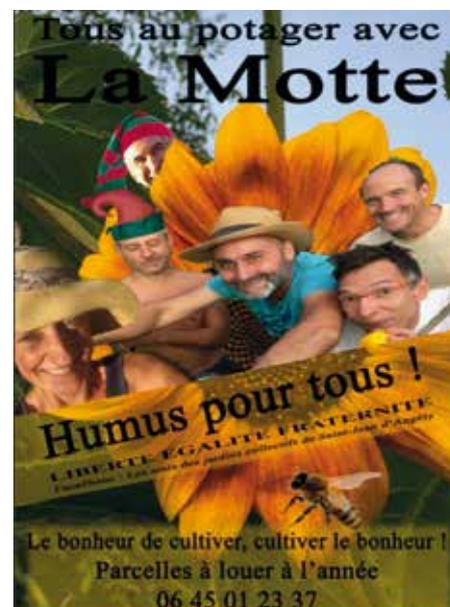
www.aménagement-numérique.gouv.fr

* Localement, des dispositifs complémentaires peuvent venir abonder l'aide du Gouvernement. ** Sous réserve que le locataire/bénéficiaire de la solution soit situé dans les zones éligibles au dispositif Cohésion Numérique. Sous réserve d'un récepteur (antenne) sur l'habitation. L'état se fait droit de récupérer par tous les moyens toute somme indûment

Scannez le QR code



TOUS AU POTAGER AVEC LA MOTTE



Cette année 2020 si particulière aura pourtant marqué le renouveau des jardins collectifs et familiaux situés entre Lare et Boutonne. Relancé en mars 2020 avec trois adhérents, notre comité local dit "la Motte" en compte aujourd'hui 25 au total ! Tous partagent le plaisir de se retrouver pour cultiver leur parcelle et échanger leurs expériences. Il reste encore une quinzaine de parcelles disponibles moyennant le règlement d'une cotisation de 50€ pour l'année.

Alors avis aux amoureux de la nature et jardiniers bio en herbe !

Rejoignez La Motte !

Tél : 06 45 01 23 37
Facebook : Les amis des jardins collectifs de Saint-Jean d'Angély

DU 23 AU 27 MARS 2021, 23^e PRINTEMPS DES POETES ANDRÉ LEMOYNE, LE POETE OUBLIE



Poète de la deuxième moitié du XIX^e siècle, il a côtoyé dans les salons littéraires parisiens Théophile Gautier et Leconte de Lisle. Ami intime de Sully Prudhomme et de François Coppée, il a vu ses œuvres préfacées par Jules Vallès et Sainte-Beuve. Paul Verlaine lui a consacré une monographie en 1892. Couronné quatre fois par l'Académie française, il a été fait chevalier de la Légion d'honneur pour son œuvre littéraire.

Pourtant, de nos jours, rares sont les passants qui, devant sa statue sur la place qui porte son nom, sont capables de dire qui était André Lemoyne.

Né le 27 novembre 1822 à Saint-Jean-d'Angély, il est issu d'une famille de magistrats. Sans grande conviction, il suit les traces familiales, obtient un doctorat de droit et s'inscrit au barreau de Paris. Très rapidement, il s'aperçoit qu'il s'est fourvoyé. Fervent républicain, il fait partie des étudiants protégeant Alphonse de Lamartine lors de son Discours sur le drapeau le 25 février 1848. Il publie à cette époque quelques "Poésies nationales" qui laissent entrevoir sa future vocation.

Lorsque le Second Empire ruine les espoirs de la République, sa vie prend un tournant déterminant : son père devenu banquier est ruiné, il doit subvenir à ses besoins. Son doctorat de droit peut lui ouvrir des portes dans l'administration impériale, mais fidèle à ses convictions, il refuse : "Plutôt la misère que la honte, j'aime mieux être artisan que magistrat, gagner ma vie à la sueur de mon front que servir aux basses œuvres de la tyrannie". Admis comme apprenti typographe

Fin d'avril

*Le rossignol n'est pas un froid et vain artiste
Qui s'écoute chanter d'une oreille égoïste,
Émerveillé du timbre et de l'ampleur des sons :
Virtuose d'amour, pour charmer sa couveuse,
Sur le nid restant seule, immobile et rêveuse,
Il jette à plein gosier la fleur de ses chansons.*

*Ainsi fait le poète inspiré. — Dieu l'envoie
Pour qu'aux humbles de cœur il verse un peu de joie.
C'est un consolateur ému. — De temps en temps,
La pauvre humanité, patiente et robuste,
Dans son rude labeur aime qu'une voix juste
Lui chante la chanson divine du printemps.*

André Lemoyne.

Poésie extraite du Recueil : Les charmeuses (1864)

chez Firmin Didot, il passe 27 ans dans cette imprimerie. Il y occupe successivement les postes de correcteur, commis aux écritures, rédacteur de catalogues et prospectus, chargé de la publicité.

Il s'accommode de sa nouvelle condition, très modeste, avec philosophie : la poésie devient sa distraction et sa consolation. De 1856 à 1902, il publie plusieurs recueils de poésies et quelques romans : Les Roses d'Antan ; Fleurs du Soir ; Légendes des bois et chansons marines ; Paysages de mer et fleurs des prés... Leurs titres révèlent son profond attachement à la nature. Jules Vallès le décrit comme un "paysagiste en poésie". Son ami François Coppée le taquine en le comparant à un botaniste ou un chasseur de papillons lorsqu'il rapporte de sa Saintonge natale « ses courts et délicats poèmes d'une inspiration si sincère d'une vérité si intense ». Son talent est apprécié par l'école des Parnassiens qui le reconnaissent comme un des leurs : "Il avait vingt ans de plus que la plupart d'entre nous. Mais il n'était ni le moins jeune d'humeur et de sentiments, ni le moins gai, ni - tranchons le mot - le moins gamin".

Nommé bibliothécaire de l'école des Arts décoratifs en 1877, il voit sa condition s'améliorer. Il peut revenir plus fréquemment à Saint-Jean-d'Angély, à Saint-Julien-de-l'Escap ou chez son ami Victor Billaud à Royan. En 1906, il revient définitivement. Il s'éteint le 3 mars 1907 à Saint-Jean-d'Angély. En 1909 un monument est érigé en sa mémoire, donnant lieu à de nombreux hommages nationaux et locaux.

L'EQUIPE DU MUSEE A HATE DE VOUS RETROUVER !

Quand la réouverture de l'institution sera annoncée, les activités de médiation initialement programmées pourront reprendre. Activités 6-12 ans, escape game famille, visites des réserves, de quoi permettre à tous de découvrir ou redécouvrir les collections sous un autre regard.



Activité 6-12 ans

Si le musée a le feu vert et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur, les jeunes visiteurs sont invités les jeudis 15 et 22 avril de 15h à 17h à venir participer à des activités 6-12 ans, à l'occasion des vacances de Pâques. Le 15 avril, une activité autour de l'exposition "L'Odyssée du cognac angérien" conviera les enfants à concevoir leurs supports publicitaires pour lancer leur propre boisson. Le 22 avril, un jeu de piste à travers différents

jeux et énigmes les conduira à la recherche du remède contre le phylloxéra dans une quête contre la montre.

En attendant de pouvoir vous accueillir, le musée reste actif sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram.

N'hésitez pas à le suivre pour vous tenir informé de son actualité et partager ses publications.

Des photos, jeux et vidéos sur nos coulisses y sont "distillés" !



Escape game

DANS LE CADRE DES JOURNÉES EUROPÉENNES DES MÉTIERS D'ART LE MUSÉE DES CORDELIERS ACCUEILLE DU 7 AU 11 AVRIL L'EXPOSITION "LA PART DES ANGES"

RÉALISÉE PAR L'ASSOCIATION



"MÉTIER D'ART & DE CRÉATION", CETTE EXPOSITION VOUS FERA DÉCOUVRIR 13 CRÉATIONS ORIGINALES D'EXCEPTION RÉALISÉES PAR 13 PROFESSIONNELS DES MÉTIERS D'ART : MARIE ANCELIN (ARTISAN COU-TURIÈRE), SANDRINE ANDERSSON (CRÉATRICE DE BIJOUX ET PARURES), GEORGES BAUDOT (CRÉATEUR BOIS), CLAIRE-LISE BOULCH (CRÉATRICE DE BIJOUX DE TÊTE), SERGE COUSSERAN (CÉRAMISTE), ASTRID DESACHÉ (CRÉATRICE CUIR), SERGE ELPHÈGE (VERRIER), NATHALIE GABORIT (CRÉATRICE BOIS), CÉDRIC HAMON (ÉBÉNISTE), ISABELLE NADEAU (CÉRAMISTE), MARC PLATEVOET (SCULPTEUR BRONZIER), CHRISTIAN ET RUTHY PRUD'HOMME (CRÉATEURS DE BIJOUX EN ARGENT) ET FLORIANE TOURRILHES (SOUFFLEUSE DE VERRE).

CETTE PROPOSITION ENTRE AINSI EN RÉSONANCE AVEC L'EXPOSITION TEMPORAIRE DU MUSÉE "L'ODYS-SÉE DU COGNAC ANGÉRIEN" RELATANT L'HISTOIRE DU COMMERCE DES EAUX-DE-VIE SUR LE TERRITOIRE.

PLUS D'INFORMA-TIONS SUR : [HTTPS://WWW.METIERSDART-COGNAC.FR/LA-PART-DES-ANGES/](https://www.metiersdart-cognac.fr/la-part-des-anges/)
ENTRÉE GRATUITE



ANGÉRIENS ET FIERs D'AGIR

Il nous tarde tant de nous retrouver !

Les assauts répétés de la crise sanitaire sur notre vie quotidienne nous rendent plus impatients encore de pouvoir nous retrouver. Retrouver le plaisir de partager un verre ou un repas dans nos cafés et nos restaurants, retrouver le chemin de l'EDEN pour y découvrir de nouveaux artistes, mais aussi retrouver les bénévoles de nos associations pour créer ensemble encore plus d'émotions. Retrouver notre vie d'avant tout simplement...

Pendant cette période si particulière, les élus de la majorité, en lien avec les services de la Ville, nous nous sommes impliqués dans la préparation de nouveaux projets pour cette année 2021 (et celles qui suivent), tout comme nous avons systématiquement répondu aux sollicitations de nos concitoyens afin qu'ils ne soient pas laissés seuls. L'épisode de la gestion de la crue de la Boutonne en est la parfaite illustration.

Aucun obstacle ne doit nous empêcher car c'est la raison de notre engagement, à vos côtés, pour notre ville de Saint-Jean-d'Angély.

Sachons donc vite nous retrouver, car, comme le disait très justement Jean-Claude Carrière, qui vient de nous quitter, « le rêve est la vraie victoire sur le temps ».

UNIS POUR RÉUSSIR

PROMESSES TENUES ?

En 2014 Mme Le Maire promettait de « reconquérir la friche Brossard » 7 ans après cela à bien évolué !

En 2015 elle proclamait « la renaissance de l'abbaye Royale et prétendait attirer 20 000 visiteurs » où sont-ils passés ?

En 2018 elle affirmait « faire sortir de terre 14 logements sur le site du Coi » on attend toujours les pelleuses !

Mais surtout de « ne pas augmenter les impôts » regardez bien vos prélèvements car ils n'auront fait que s'alourdir !

Et cela n'aura hélas pas rendu notre vie quotidienne meilleure...

Promettre pour être élue est dans l'ordre des choses... mais tenir ses promesses n'est pas donné à tous les élus !

ANGÉRIENS EN ACTION

Texte non parvenu

SAINT-JEAN NOTRE VILLE

Voici un an que l'équipe municipale a été élue (et mise en place, avec retard)

Le premier bilan, tiré dans le contexte très particulier du COVID (confinement, couvre-feu, fermetures des lieux de vie et de culture), est bien triste et pas très objectif.

Ces événements doivent nous obliger à reconsidérer l'avenir. Ce sera pour nous notre challenge pour les prochains mois. Plus que jamais il va être impératif de mener une réflexion, de proposer pour construire, mais aussi de veiller scrupuleusement au bien-fondé des propositions et actions de la majorité.

Ensemble nous pouvons défendre notre Ville.



CONSEIL MUNICIPAL

Le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 11 mars à 19 heures à l'hôtel de ville

Les **DÉFIBRILLATEURS** sont disponibles dans les lieux suivants :

Hall de la mairie, complexe sportif du Coi, stade municipal, salle Aliénor-d'Aquitaine, marché couvert, médiathèque, Abbaye royale, église Saint-Jean-Baptiste, chapelle des Bénédictines, gymnase Bernard-Chauvet, courts de tennis couverts, local associatif "Le Soleil des Ans" et l'Eden. Le véhicule de la police municipale est également équipé.

